

## Commission Ressource quantitative du SAGE ALLAN

Réunion du 8 juillet 2014

Conseil Général du Territoire de Belfort

### Compte-rendu

#### Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône et Doubs	<a href="mailto:anne-marie.forcinal@cg90.fr">anne-marie.forcinal@cg90.fr</a>
FEURTEY Daniel	Maire de Danjoutin	<a href="mailto:daniel.feurtey@cg90.fr">daniel.feurtey@cg90.fr</a>
GRANJON Daniel	Vice-président PMA	<a href="mailto:mairie.mathay@wanadoo.fr">mairie.mathay@wanadoo.fr</a>
VERNIER Patrice	Conseiller délégué PMA	
VALLEY Jean	VP eau CC Pays d'Héricourt	<a href="mailto:maire@champey70.fr">maire@champey70.fr</a>
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny	<a href="mailto:herve.grisey@wanadoo.fr">herve.grisey@wanadoo.fr</a>
DUPREZ Jean-Jacques	CCST	<a href="mailto:jejadu90@orange.fr">jejadu90@orange.fr</a>
RICHE Myriam	CC Sud Territoire	<a href="mailto:myriam.riche@cc-sud-territoire.fr">myriam.riche@cc-sud-territoire.fr</a>
BRINGOLD-SAVARY Virginie	Pays Montbéliard Agglomération	<a href="mailto:virginie.bringold@agglo-montbeliard.fr">virginie.bringold@agglo-montbeliard.fr</a>
GUIGNARD Romain	CAB	<a href="mailto:romain.guignard@agglo-belfort.fr">romain.guignard@agglo-belfort.fr</a>
QUENOT Anne	AUTB	<a href="mailto:aquenot@autb.fr">aquenot@autb.fr</a>
GIRARDI Christian	Conseil général 70	<a href="mailto:christian.girardi@cg70.fr">christian.girardi@cg70.fr</a>
PARAGE Patrick	VNF	<a href="mailto:patrick.parage@vnf.fr">patrick.parage@vnf.fr</a>
HENRY Yvon	CESE Régional	<a href="mailto:yvon.henry@besancon.fr">yvon.henry@besancon.fr</a>
GROUBATCH Gérard	FNE	<a href="mailto:tbne@neuf.fr">tbne@neuf.fr</a>
PERNEY Gilbert	UFC Que Choisir	<a href="mailto:gilbert.perney@wanadoo.fr">gilbert.perney@wanadoo.fr</a>
LAVALLEE Alexia	CCI90	<a href="mailto:alavallee@belfort.cci.fr">alavallee@belfort.cci.fr</a>
HANNOTIN Marc	FDAAPPMA 90	<a href="mailto:marc.hannotin@fede-peche90.fr">marc.hannotin@fede-peche90.fr</a>
STUTZ Claire	DDT90	<a href="mailto:claire.stutz@territoire-de-belfort.gouv.fr">claire.stutz@territoire-de-belfort.gouv.fr</a>
BOUJARD Olivier	DREAL	<a href="mailto:olivier.boujard@developpement-durable.gouv.fr">olivier.boujard@developpement-durable.gouv.fr</a>
RECCHIA Elodie	DREAL	<a href="mailto:elodie.recchia@developpement-durable.gouv.fr">elodie.recchia@developpement-durable.gouv.fr</a>
BELLECC Simon	ARS UTSENF	<a href="mailto:simon.bellecc@ars.sante.fr">simon.bellecc@ars.sante.fr</a>
JACQUET Arnaud	Géo-Hyd	<a href="mailto:arnaud.jacquet@anteagroup.com">arnaud.jacquet@anteagroup.com</a>
GRABOWSKI Romain	Géo-Hyd	<a href="mailto:romain.grabowski@anteagroup.com">romain.grabowski@anteagroup.com</a>
BERTHOMMÉ Marie-laure	EPTB Saône et Doubs	<a href="mailto:marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr">marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr</a>

#### Excusés :

Nom	Structure
REY Pierre	Syndicat des eaux de la Bourbeuse
BEAUME Colette	URIAF
BOULANGER Bernard	ONEMA
	Agence de l'Eau RMC
	DDT70
	CCI25
	Conseil général 90
	République et canton du Jura, Office de l'environnement

Le support de présentation de la réunion est disponible sur le site internet de l'EPTB <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Allan-SAGE> dans la rubrique « Documents ».

## **1. Introduction par Mme la Présidente de la CLE**

Mme Anne-Marie FORCINAL (EPTB Saône et Doubs), présidente de la CLE du SAGE Allan, souhaite la bienvenue aux participants et explique qu'elle présidera la séance par intérim car les élections par la CLE des nouveaux vice-présidents n'ayant pas encore eu lieu, M. TIROLE n'a pas été remplacé (suite aux changements des élections municipales). Elle présente M. GRANJON, maire de Mathay et président en charge du pôle Environnement - Eau - Assainissement - Gestion des risques de PMA, M. VERNIER, maire de Vandoncourt, représentant de PMA au sein de la CLE et conseiller en charge du Plan Climat Energie, des espaces verts et naturels au sein de PMA et enfin M. DUPREZ, maire de Lebetain, représentant de la CCST au sein de la CLE et président du Contrat de rivière Allaine.

Après avoir rappelé l'inscription de la réunion dans le calendrier des travaux du SAGE en cours, Anne-Marie FORCINAL donne les objectifs de la réunion qui sont la construction et la précision des mesures du SAGE : choisir ensemble quels éléments et quelles actions inscrire sous les objectifs que la CLE s'est fixée. Elle cède ensuite la parole au prestataire en charge de l'étude socio-économique.

## **2. Présentation de la méthode**

### *Diapositives 1 à 12*

Après avoir donné des éléments de contexte, calendrier et méthode, Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) donne la grille de lecture pour la suite de la présentation et les propositions faites sur chaque mesure.

Marie-laure BERTHOMMÉ explique que certaines propositions de réunions précédentes de la commission Ressource quantitative ont été rattachées à l'enjeu transversal de gouvernance. Il s'agit notamment d'éléments qui concernent le développement des activités économiques, l'aménagement urbain, la sensibilisation et le suivi des démarches d'économies d'eau ou encore la maîtrise d'ouvrage.

Anne-Marie FORCINAL ajoute que l'ensemble des éléments qui sont présentés durant les quatre réunions des commissions et qui seront développés en bureau (pour ce qui concerne l'enjeu transversal de gouvernance) sont transmis dans le document de séance. Les participants peuvent donc réagir sur ces propositions.

## **3. Objectif n°4 du SAGE Allan - « Sécuriser l'alimentation en eau potable et concilier les différents usages de l'eau »**

### *Diapositives 13 à 15 – mesure 8 : Elaborer un schéma directeur eau potable à l'échelle du SAGE*

Comme suite à un questionnement de la DREAL sur la raison de classement en faisabilité difficile, Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) précise que ce n'est pas tant la réalisation du schéma directeur qui est évaluée difficile mais bien sa mise en œuvre, notamment par rapport à la disparité de maîtrises d'ouvrage et de gestions AEP. Il pose question sur la pertinence de l'échelle du bassin versant Allan.

Simon BELLEC (ARS) soutient l'échelle globale du SAGE pour assurer une coordination entre les gestionnaires et n'est pas favorable à un dimensionnement par sous bassin. Il pose la question sur l'extension des préconisations du SAGE au-delà de son périmètre.

Anne-Marie FORCINAL rassure sur la concertation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la thématique de la ressource en rappelant la participation de Monsieur le Maire de Mathay. Elle propose également de pérenniser les liens avec les autres SAGE voisins (de la Largue et de la Doller).

Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) rappelle que le SAGE reste compétent sur son périmètre mais que le PAGD peut encourager les gestionnaires limitrophes à se coordonner. Il propose donc de retenir la logique de projet voulu par le SAGE, pour que les acteurs locaux s'engagent ensuite dans sa mise en œuvre et puissent avoir des éléments en terme de plans de financement. Il propose de donner davantage de consistance à la mesure en précisant le calendrier et les collectivités compétentes AEP.

Simon BELLEC (ARS) propose alors de faire un lien avec le projet de SCOT Nord Doubs et de transmettre les coordonnées des collectivités limitrophes à impliquer dans cette démarche, au vu des interconnexions existantes.

Comme suite à une interpellation de FNE sur le bilan de fonctionnement hydraulique des canaux, Patrick PARAGE (VNF) explique que le bilan de VNF est réalisé de manière continue et que les travaux d'étanchement se font au fur et à mesure et selon les moyens attribués. Il rappelle enfin qu'aucun prélèvement n'est effectué sur le bassin de l'Allan pour les canaux.

Concernant le contenu du **Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable**, Christian GIRARDI (Conseil général 70) et Romain GUIGNARD (CAB) proposent de raisonner à deux niveaux : une logique de coordination avec une étude stratégique qui tienne compte de l'ensemble des interconnexions à l'échelle du SAGE et un programme ciblé (avec des éléments fins de connaissance de gestion patrimoniale) au sein de chaque EPCI.

Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) précise que la CLE ne se substitue pas aux EPCI compétentes AEP mais qu'elle doit permettre la bonne articulation entre les collectivités.

Anne-Marie FORCINAL approuve une connaissance fine des territoires par les collectivités mais rappelle que le SAGE permet de donner une temporalité et une cohérence à l'ensemble des actions entreprises.

Daniel FEURTEY (Maire de Danjoutin) rappelle que le SAGE doit permettre la distribution d'une eau potable saine et accessible à tous. Il évoque une durée relativement courte des programmes existants et propose dans le cadre du SAGE de résorber les limites de ces programmes et d'aller plus loin pour raisonner à l'échelle cohérente de bassin versant.

Comme suite à un questionnement de l'ARS sur la maîtrise d'ouvrage pressentie, Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) évoque une proposition, qui sera soumise à la CLE, de mandater un comité pour la rédaction du cahier des charges du SDAEP.

*Diapositives 16 et 17 – mesure 9 : Exploiter/mobiliser une ou plusieurs ressources d'eau potable de substitution pour les principaux bassins populationnels*

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) ajoute à la présentation de la mesure que celle-ci vient bien en complément du SDAEP. Cette demande des acteurs avait pour objectif de bien focaliser sur la nécessité d'exploiter des ressources de substitution sans attendre la fin de l'élaboration du SDAEP.

Hervé GRISEY (syndicat des eaux de Giromagny) et Elodie RECCHIA (DREAL) proposent dans le détail de la mesure de faire référence aux études déjà réalisées (il ne s'agit pas de refaire ce qui existe), notamment aux ressources majeures, qui sont bien identifiées dans la mesure n°12.

Comme suite à un questionnement de regroupement des mesures 9 et 12, Daniel FEURTEY (Maire de Danjoutin) demande à ce que soit conservée la notion de ressource potentielle.

Anne-Marie FORCINAL suggère d'inverser l'ordre des mesures 9 et 12 pour davantage de cohérence et de compléter la mesure 9 qui concerne les ressources de substitution par des éléments de dimensionnement (volumes d'eau) qui seront tributaires des ressources mobilisables (mesure 12).

Simon BELLEC (ARS) conforte le dimensionnement opérationnel de la mesure et donne quelques éléments pour bien distinguer les deux mesures précitées : la ressource de Châtenois, pouvant fournir de l'ordre de 3 000 m<sup>3</sup>/jour ne doit pas être recensée comme unique ressource de substitution face à une situation de crise de grande ampleur où l'équivalent de 40 000 à 50 000 m<sup>3</sup>/jour doivent être distribués pour l'AEP (une crise sur Mathay toucherait l'ensemble du Nord Franche Comté et pourrait affecter le développement économique).

Romain GUIGNARD (CAB) témoigne d'un programme de recherche de nouvelles ressources en cours par la CAB. Même si les résultats ne sont pas encore concluants, un diagnostic qualitatif est en œuvre pour évaluer la remobilisation d'anciennes ressources au niveau du quartier militaire d'Ailleret. Le panel de recherches de la CAB s'inscrit bien dans les travaux du SAGE.

*Diapositives 18 et 19 – mesure 10 : Anticiper et prévoir la gestion de la ressource en eau en situation de crise*

Anne-Marie FORCINAL précise que ce ne sont pas les collectivités locales qui élaborent les plans ORSEC mais l'Etat. Il est alors convenu d'inscrire dans le détail de la mesure les services de l'Etat en tant que maîtrise d'ouvrage avec partenariat possible des collectivités.

Marie-laure BERTHOMMÉ et Romain GUIGNARD (CAB) précisent que PMA et la CAB ont engagé une réflexion commune pour réaliser un outil politique d'aide à la décision, étude technique et opérationnelle « bénéfiques/risques » devant permettre d'évaluer les moyens à mettre en place face aux différentes situations de crise (en terme d'intensité, occurrence et durée).

Daniel FEURTEY (Maire de Danjoutin) s'appuie sur l'exemple du plan sécheresse et suggère de prévoir une anticipation différente de la crise selon si celle-ci intervient en semaine ou en weekend, notamment pour les transporteurs et distributeurs. En effet, l'anticipation de la gestion de crise ne peut être permise que par la culture du risque avec notamment des exercices de simulation. Il rappelle que les responsabilités sont celles des collectivités (notamment distributeurs AEP) mais également des services de l'Etat.

Simon BELLEC (ARS), en concertation avec la DDT, indique que ces différentes propositions seront rapportées au Préfet du Territoire de Belfort (en charge du SAGE Allan) : élaboration d'un document opérationnel intégré à terme dans les plans ORSEC et consolidation de la sécurisation AEP avec recherche de financement européen. Une intervention du Préfet pourra être prévue durant la prochaine réunion de CLE sur ces sujets.

Anne-Marie FORCINAL remercie de cette initiative.

#### **4. Objectif n°5 du SAGE Allan - « Valoriser les ressources actuellement mobilisées et les pratiques économes en eau »**

*Diapositives 22 et 23 – mesure 11 : Améliorer le rendement des réseaux et optimiser les prélèvements*

Hervé GRISEY (Syndicat des eaux de Giromagny) témoigne de réseaux anciens qui nécessitent de lourds investissements pour leur renouvellement, notamment en zone rurale où les linéaires sont conséquents et d'un rendement déjà difficilement atteint de l'ordre de 65% (50% il y a 10 ans). Il propose d'afficher plutôt un rendement de 70% pour que l'Agence de l'eau garde des plans de financements adaptés à la situation réelle.

Comme suite au questionnement de FNE sur l'écart de tarification constaté, il explique une différence due non pas au distributeur AEP (le syndicat de Giromagny) mais aux programmes d'actions en termes d'assainissement des communautés de communes (Pays sous Vosgien ou Haute Savoureuse). Pour répondre à la proposition de l'ARS d'inscrire dans le SAGE des outils financiers à mutualiser en faveur du programme d'actions du syndicat de Giromagny qui a une place stratégique en tête de bassin, il assure que le contrat revu récemment avec l'Agence de l'eau a été maximisé autant que possible, notamment en couplant les aides avec les travaux d'assainissement. La mesure sera reformulée de manière à porter l'attention sur le syndicat des eaux de Giromagny.

Romain GUIGNARD (CAB) réagit sur la valeur d'objectif de rendement de 85% proposé en séance pour les gestionnaires en zone urbaine et déclare cet objectif inatteignable techniquement et financièrement, à court terme sur le territoire de la CAB.

Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle que la loi Grenelle préconise des objectifs de rendement distincts selon la situation du syndicat (en zone rurale entre 65 et 67% et entre 67 et 71% en zone semi-rurale). Ces objectifs Grenelle s'accompagnent d'un doublement de la redevance Agence de l'eau s'ils ne sont pas atteints. Il s'agit en séance de convenir de l'utilité de conseiller un objectif plus ambitieux qui pourrait être validé par la CLE.

Anne-Marie FORCINAL convient d'un coût de l'eau à maintenir raisonnable et évoque le rendement supérieur à 90% pour le syndicat des eaux de Rougemont. Elle conforte la proposition du SAGE à indiquer une valeur guide d'objectif de rendement, pour uniformiser les efforts des collectivités à l'échelle du bassin.

Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) précise que les valeurs d'objectifs de rendements seront éventuellement une disposition du **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** et ne seront en aucun cas une obligation pour les collectivités (pas de prescription dans le règlement du SAGE). Il est convenu de proposer des valeurs au regard de la situation existante, après sollicitation de l'Agence de l'eau.

Comme suite à un témoignage du Conseil général 70 de regroupement des collectivités pour élaborer des plans de financement plus conséquents en zone rurale, Simon BELLEC (ARS) fait référence à une expérience menée à Grenoble où la fusion de syndicats a permis l'établissement d'un plan de gestion cohérent. Il ajoute que cette notion de regroupement serait intéressante à développer sur l'Allan, notamment dans le cadre de la réflexion à mener sur la ressource de substitution de Champagny ou plus largement dans un projet de métropolisation.

*Diapositives 24 et 25 – mesure 12 : Permettre la remobilisation de ressources actuellement non utilisées*

Christian GIRARDI (Conseil général 70) et Hervé GRISEY (Syndicat des eaux de Giromagny) précisent que doivent être mis en parallèle les éventuels coûts de traitement ou les moyens de mélange et dilution des eaux qui seraient mobilisées de manière récurrente ou ponctuelle.

En ce qui concerne les ressources majeures d'ores-et-déjà identifiées, Elodie RECCHIA (DREAL) précise que leur qualité doit être vérifiée pour confirmer leur potentielle utilisation en eau potable.

*Diapositives 26 et 27 – mesure 13 : Optimiser les pratiques, modes de consommation et technologies économes en eau*

Concernant la sensibilisation des particuliers aux économies d'eau, Alexia LAVALLEE (CCI 90) suggère d'étendre l'action de communication à l'ensemble des usagers économiques : agricoles, industriels ou commerciales.

Anne-Marie FORCINAL propose également de faire référence à des documents e-matérialisés pour faciliter leur disponibilité et mise à jour.

Elodie RECCHIA (DREAL) propose de prévoir également une information sur les comités sécheresse aux membres de la CLE.

Marc HANNOTIN (FDAAPPMA 90) suggère de prévoir une évaluation de la mise en œuvre des arrêtés sécheresse pour mieux rendre compte de leur efficacité.

Simon BELLEC (ARS) témoigne d'une réflexion en cours pour requalifier les arrêtés sécheresse en « gestion de la ressource en eau ». Cette nouvelle dénomination, avec une approche milieux aquatiques, permettrait une meilleure compréhension et par suite acceptabilité de la part de la population (si un épisode pluvieux succède à la prise d'arrêtés).

Anne-Marie FORCINAL conforte les différents éléments proposés. Elle fait également part de son regret à ne pas avoir été conviée à la précédente réunion du comité sécheresse en tant que présidente de la CLE, même si elle sait qu'une évolution de la composition du comité est en cours (avec intégration de la démarche du SAGE). Elle convie ensuite les participants à réagir sur la proposition de Géo-Hyd de mettre en place une politique tarifaire proportionnelle aux consommations (avec une tarification unitaire plus conséquente pour les gros consommateurs) avant de rappeler que le tarif actuel de l'eau constitue déjà un élément dissuasif pour ne pas trop en consommer.

Jean VALLEY (CC Pays d'Héricourt) témoigne d'accords historiques passés avec la profession agricole pour fournir à des coûts moindres des quantités d'eau suffisantes pour l'irrigation. Élément repris par l'ARS pour illustrer la politique du syndicat de Saint Nicolas.

Patrice VERNIER (PMA) fait référence aux organismes sociaux et associations de consommation qui permettent de relayer l'information auprès des particuliers sur les possibilités d'économies d'eau et leurs impacts.

Romain GUIGNARD (CAB) fait état d'un retour mitigé de la part des collectivités qui ont mis en place ce procédé de tarification progressive. La complexité des informations à prendre en compte (notamment selon la structure des foyers, la diversité des habitats individuels ou collectifs, la typologie des usagers si individuel ou professionnel) n'ont pas permis d'atteindre les objectifs voulus.

Daniel FEURTEY (Maire de Danjoutin) conclut sur l'utilité par le SAGE de rappeler l'objectif d'économiser la ressource sans en détailler les moyens. Ainsi, au vu des réactions des partenaires, la proposition d'instaurer une politique tarifaire est finalement abandonnée.

## 5. Objectif n°6 du SAGE Allan - « Faire coïncider durablement besoins et ressources »

### *Diapositives 30 et 31 – mesure 14 : Garantir l'adéquation besoin / ressource*

Hervé GRISEY (Syndicat de Giromagny) fait état des difficultés rencontrées par le syndicat pour respecter le débit réservé du cours d'eau : en effet le débit de forage devant permettre de rejeter l'eau en aval des champs captant correspond au débit utile pour servir la population et ne peut donc pas être restitué au cours d'eau.

Marc HANNOTIN (FDAAPPMA 90) acquiesce sur la priorité sociétale d'alimentation en eau potable du syndicat et témoigne de la situation particulière de Malvaux problématique mais restreinte avec 500 mètres de linéaires de cours d'eau en assec en aval. Il ajoute que la réglementation doit faire la part des choses sur ce conflit d'usages.

Elodie RECCHIA (DREAL) évoque le **Plan de Gestion de la Ressource en Eau** qui permet justement de faire le lien entre les dispositions qui concerne l'alimentation en eau potable et celle qui concerne les milieux aquatiques, leur préservation ou encore leur restauration. En effet, les travaux de restauration morphologique devront permettre d'avoir des débits biologiques plus facilement atteignables et donc moins de contrainte de prélèvements.

Simon BELLEC (ARS) précise enfin que l'autorisation de prélèvement du champ captant de Sermamagny en situation d'étiage (5 000 m<sup>3</sup>/jour quand les débits sont inférieurs à 70 L/s) prend en compte un enjeu sanitaire de temps de séjour d'eau brute entre le champ captant de Sermamagny et l'UPEP (fonction du dimensionnement des réseaux et du maintien d'eau en circulation). Il ajoute que l'ARS restera attentive à ce volet lors de la révision des autorisations de prélèvement.

### *Diapositives 32 et 33 – mesure 15 : Mettre en œuvre le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur le sous bassin de la Savoureuse*

Marie-laure BERTHOMMÉ explique que le bureau de la CLE a mandaté un groupe de travail pour la rédaction du PGRE. Elle ajoute que ce plan, présenté à la commission thématique Ressource quantitative, sera validé en CLE puis sera intégré aux documents du SAGE et permet de contextualiser les révisions d'autorisation de prélèvement des bassins en déficit quantitatif.

## 6. Conclusion

Anne-Marie FORCINAL rappelle que les quatre commissions thématiques se réunissent début juillet. Les travaux des différentes commissions seront ensuite présentés en bureau de la CLE, le 10 septembre et l'enjeu transversal de gouvernance sera développé durant cette séance. Sur la base de ces travaux, la construction des scénarios globaux sera présentée en réunion d'inter commissions le 16 octobre prochain.

Enfin, une réunion de CLE a été préfixée le 22 septembre durant laquelle seront validées les deux premières phases de l'étude : le diagnostic socio-économique et les tendances d'évolution.

10/09	Bureau
22/09, 16h	CLE (Commission Locale de l'Eau)
16/10	Inter-commissions

Anne-Marie FORCINAL clôt la séance en remerciant les participants et le prestataire Géo-Hyd pour le travail accompli.